



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL PERMANENT

### SEANCE DU 15 OCTOBRE 2019

#### **OJ N°15 - Agriculture, agroalimentaire et pêche.**

#### **Subvention, au titre de l'année 2019, au profit de l'association Lurrama - La Ferme Pays Basque.**

Date de la convocation : 9 octobre 2019.

Nombre de conseillers en exercice : 69.

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

#### PRESENTS :

ALZURI Emmanuel, ARRABIT Bernard, BAUDRY Paul, BÉHOTÉGUY Maïder (à compter de l'OJ N°12), BERARD Marc (jusqu'à l'OJ N°40), BERTHET André, BIDEGARAY Barthélémy, BISAUTA Martine, BLEUZE Anthony, BOSCO Dominique, BURRE-CASSOU Marie-Pierre, CACHENAUT Bernard (à compter de l'OJ N°11), CARRERE Bruno, CHASSERIAUD Patrick (à compter de l'OJ N°6), CLAVERIE Peio, CURUTCHARRY Antton (à compter de l'OJ N°10), DAGORRET François, DE CORAL Odile, DESTIZON Patrick, DEVEZE Christian, DUBLANC Gilbert, DURRUTY Sylvie, ECENARRO Kotte, ELISSALDE Philippe, ETCHEGARAY Jean-René, EYHERABIDE Pierre, FOURNIER Jean-Louis, GASTAMBIDE Arño (à compter de l'OJ N°11), GONZALEZ Francis, GUILLEMOTONIA Pierre, HIRIGOYEN Roland, IBARRA Michel, IPUTCHA Jean-Marie, IRIART Alain, IRIART Jean-Claude, IRIART Jean-Pierre, JOCOU Pascal (à compter de l'OJ N°24), KEHRIG-COTTENÇON Chantal (à compter de l'OJ N°23), LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LAFLAQUIERE Jean-Pierre, LAMERENS Jean-Michel, LOUSTAUDAUDINE Jean-Jacques, MILLET-BARBÉ Christian (à compter de l'OJ N°4), NARBAÏS-JAUREGUY Éric, NOUSBAUM Pierre-Marie, OLIVE Claude (jusqu'à l'OJ N°15), POULOU Guy (à compter de l'OJ N°29), SAINT ESTEVEN Marc, UGALDE Yves (jusqu'à l'OJ N°8), THEBAUD Marie-Ange, VEUNAC Jacques, VEUNAC Michel.

#### ABSENTS OU EXCUSES :

BORDES Alexandre, CARPENTIER Vincent, DE LARA Manuel, DEQUEKER Valérie, ETCHEBEST Michel, HAYE Ghislaine, HIRIART Michel, INCHAUSPÉ Beñat, IRIGOYEN Jean-François, LACASSAGNE Alain, LASSERRE-DAVID Florence, LAUQUÉ Christine, LEIZAGOYEN Sylvie, MIALOCQ Marie-José, MOTSCH Nathalie, OLÇOMENDY Daniel, SOROSTE Michel.

#### PROCURATIONS :

BORDES Alexandre à HIRIGOYEN Roland, HAYE Ghislaine à DESTIZON Patrick, OLÇOMENDY Daniel à LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Marc SAINT ESTEVEN.

Modalités de vote : vote à main levée.

**OJ N°15 - Agriculture, agroalimentaire et pêche.  
Subvention, au titre de l'année 2019, au profit de l'association Lurrama - La Ferme Pays Basque.**

Rapporteur : Monsieur Jean-Baptiste LABORDE-LAVIGNETTE.

Mes chers collègues,

La Communauté d'Agglomération Pays Basque a relevé la valorisation du fait agricole comme un enjeu fondamental de l'agriculture basque et en a fait un des quatre axes de son intervention.

Dans le cadre de l'organisation de la 14<sup>ème</sup> édition du salon de l'agriculture paysanne et durable - Lurrama, qui se tiendra du 8 au 10 novembre 2019 à la Halle d'Iraty à Biarritz, l'association Lurrama - La Ferme Pays Basque a sollicité le soutien financier de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

L'objectif de Lurrama est de montrer que l'agriculture paysanne et durable est capable de répondre aux aspirations des citoyens citadins et ruraux. Une agriculture soucieuse du bien-être des bêtes, des paysans, des consommateurs, des générations futures et de notre environnement.

Cette agriculture dite « Agriculture paysanne et durable », répond à plusieurs besoins de la société:

- un besoin alimentaire : les consommateurs exigent de plus en plus une qualité gustative et sanitaire de leur alimentation. Ils souhaitent être informés des processus de fabrication de leur alimentation ;
- un besoin d'animation du milieu rural : jusque dans les années 1950, la population agricole représentait plus de 50 % de la population rurale. Incontestablement, la fonction agricole animait et rythmait la vie rurale ;
- un besoin de biens et services rendus par l'agriculture concernant le cadre de vie, le paysage, la gestion du territoire ;
- un besoin concernant la qualité et la diversité du milieu naturel : il s'agit ici de la fonction écologique de l'agriculture.

Ce salon vise à sensibiliser la population du territoire sur l'importance d'une agriculture de qualité, à travers différents supports (conférences, témoignages, ateliers, démonstrations, films et expositions) et en s'adressant à tous les publics, notamment les plus jeunes. Il a représenté, en 2018, environ 24 000 visiteurs dont 10 000 enfants, 3 000 couverts servis, pour 700 bénévoles, 50 producteurs fermiers, 20 chefs, 71 partenaires privés et publics.

Le fil conducteur de l'édition 2019 sera placé sous la thématique : « Le climat, c'est la vie ». Les outils mis en œuvre seront habituels : conférences, tables rondes et projections de films. Le territoire invité cette année est le territoire de la Navarre, qui se retrouvera ainsi sur les différents volets et sites du salon.

A cet effet et comme chaque année, des informations et explications seront apportées de façon pédagogique, avec l'intervention de professionnels, sur les aspects suivants :

- expliquer le processus de production du sol jusqu'à l'assiette,
- apporter une contribution à la nécessaire complémentarité et réciprocité entre la Côte et l'Intérieur, le Pays Basque Nord et le Pays Basque Sud, à partir d'un sujet qui concerne directement tout un chacun,
- informer le consommateur sur les différents signes de qualité, les identifications des produits issus du Pays Basque, les lieux où on les trouve,
- informer le consommateur sur les produits issus de l'agriculture locale,
- mettre en avant la multifonctionnalité de l'agriculture, c'est-à-dire la production simultanée de produits alimentaires, de paysages, d'environnement, d'entretien de territoires, autant d'éléments auxquels chaque citoyen est sensible,
- sensibiliser les paysans à la nécessité de démarches transparentes et sincères vis-à-vis des consommateurs,
- sensibiliser les consommateurs autant que les paysans à l'intérêt d'une agriculture durable.

Le budget prévisionnel de cette édition 2019 est le suivant :

Charges		Recettes	
Communication	35 500 €	Recettes salon	285 000 €
Locaux et matériel	62 000 €	Région Nouvelle-Aquitaine	20 000 €
Animations	30 500 €	Département des Pyrénées-Atlantiques	20 000 €
Administration et prestations	125 000 €	Communauté d'Agglomération Pays Basque	20 000 €
Restauration - Bar	125 000 €	Autres collectivités (communes)	17 000 €
		Sponsors	16 000 €
<b>Total</b>	<b>378 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>378 000 €</b>

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 24 février 2017 portant délégation au Conseil permanent de certaines attributions, notamment en matière d'« Individualisation et attribution des subventions de fonctionnement dans les enveloppes prévues à cet effet par le Conseil communautaire » et d' « Autorisation de signer les conventions financières en faveur des associations ainsi que leurs avenants »,

Vu l'intérêt de cette manifestation et son impact sur le territoire et son agriculture,

Le Conseil permanent est invité à :

- accorder, à l'association Lurrama - La Ferme Pays Basque, pour l'organisation de l'édition 2019 de l'événement éponyme, une subvention de 20 000 €,
- approuver les termes de la convention correspondante ci-annexée, et à autoriser Monsieur le Président ou son représentant à la signer.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019 – Chapitre 65 – Nature 6574.

Cette aide est allouée sur la base des régimes suivants :

- régime d'aides exempté n°SA 40979 (2015/XA), relatif aux aides au transfert de connaissances et aux actions d'information dans le secteur agricole pour la période 2015-2020, adopté sur la base du règlement d'exemption agricole et forestier n°702/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 1<sup>er</sup> juillet 2014,
- régime d'aides notifié n°SA 39677 (2014/N), relatif aux "Aides aux actions de promotion des produits agricoles" pour la période 2015-2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour : 50 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0

Ne participe pas au vote : 0

Non votant : 1 (BERARD Marc)

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Sébastien EVRARD.

Certifié exécutoire

Transmis au contrôle de légalité le : 18 octobre 2019.

Publié le : 18 octobre 2019.